

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 26 novembre 2015 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 20 novembre 2015

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 20 novembre 2015

nombre de membres présents : 11

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-six novembre le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi vingt novembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, POLLONO Anaïs, FLOQUART Sandrine, IMBERT Philippe (pouvoir à Madame LAINÉ jusqu'à son arrivée 20h50), LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie
Etaient excusés : PLUMAIL-KOVACS Orsika qui a donné pouvoir à Madame LUNEL, MEGY Karl qui a donné pouvoir à Monsieur MERCIER
Etait absent : ROUVET Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015

Madame Evelyne REGOUIN, Conseillère Municipale propose que page 11 (commission voirie) la phrase « les travaux sont toujours possibles en y affectant des sommes » soit remplacée par « les travaux sont toujours réalisables si on peut y affecter les sommes ». Proposition retenue. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETES :

- 54-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 55-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 56-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 57-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 58-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 59-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent
- 60-2015 titularisation d'un agent Adjoint technique de 2^{ème} classe aux services techniques
- 61-2015 débit de boisson temporaire Joué en Fête
- 62-2015 prolongation de l'arrêté de l'arrêté 51-2015 plaçant en congé maladie ordinaire un agent titulaire
- 63-2015 remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible
- 64-2015 débit de boisson temporaire Inter-associations
- 65-2015 débit de boisson temporaire Association des Parents d'Elèves
- 66-2015 débit de boisson temporaire FC JAG
- 67-2015 prolongation de l'arrêté de l'arrêté 62-2015 plaçant en congé maladie ordinaire un agent titulaire
- 68-2015 remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible
- 59-2015 plaçant en congé maladie ordinaire un agent titulaire
- 70-2015 remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible

- 71-2015 prolongation de l'arrêté de l'arrêté 67-2015 plaçant en congé maladie ordinaire un agent titulaire
- 72-2015 remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible

DEVIS :

- Hervé Thermique diagnostic de panne sur caisson VMC salle des Sports pour un montant de 1148.65 euros TTC
- ERDF raccordement électrique de la bibliothèque scolaire pour un montant de 1255.97 euros TTC
- Hervé Thermique remplacement du moteur caisson VMC salle des sports pour un montant de 1497.02 euros TTC.

A noter que faisant suite à une panne d'extracteur, l'intervention d'Hervé Thermique a été sollicitée un week-end, la garantie étant dépassée la commune va adresser un courrier à Atelier CUB 3 et au fournisseur.

Recensement 2016 : Agents recenseurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement 2016 se déroulera dans notre commune du **21 janvier au 20 février 2016**. Le recensement est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Il convient de recruter deux agents recenseurs qui se présenteront au domicile des riverains de la Commune, munis d'une carte officielle. La nouveauté 2016, étant que la population pourra y répondre par internet, un identifiant sera alors remis aux familles permettant à celles-ci de se faire recenser en ligne.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011 lors du dernier recensement la commune avait recruté Mesdames Thaina RIVIERE et Nathalie THERMUNIEN.

La commune comporte 2 districts :

- ◆ District n°3, 251 logements estimés
- ◆ District n°4, 268 logements estimés.

Monsieur le Maire propose pour le recensement 2016 le recrutement des agents suivants :

- ◆ Nathalie THERMUNIEN
- ◆ Océane DELION

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :*

- *Sont recrutés du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 en qualité d'agents recenseurs :*

*Madame THERMUNIEN Nathalie, née le 17 avril 1968 au Mans, domiciliée 15 Clos de l'Orme
72380 JOUE L'ABBE*

*Madame DELION Océane, née le 16 juin 1997 au Mans, domiciliée 11 route de la Guierche
72380 JOUE L'ABBE*

- *Que leurs missions et obligations sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.*
- *Que leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 citées susvisées.*
- *Que chaque agent recenseur percevra une rémunération pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année*
- *Que s'il ne peut achever ses travaux de recensement, l'agent recenseur est tenu d'avertir la mairie par écrit dans les 24 heures et de remettre immédiatement à la mairie tous les documents en sa possession.*
- *Qu'il est formellement interdit aux agents recenseurs d'exercer à l'occasion de la collecte des enquêtes de recensement, une quelconque activité de vente, de démarchage ou de placement auprès des personnes avec lesquelles leur activité de recensement les met en relation.*
- *Charge Monsieur le Maire de signer l'arrêté relatif à cette décision.*

Etude des devis

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer sur les dernières dépenses 2015,

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC
Remplacement de la centrale de la mairie	GOUGEON	1041.60 €
Contrat entretien des cloches de l'église comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Une cloche- Un appareil mise en volée- Un appareil de tintement- Une centrale horaire	GOUGEON	204.00 €
Renouvellement du contrat de prestation ramassage canin	CANIROUTE (1.50 € x 1325 hab.)	1987.50 €

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

- *décide de retenir le devis GOUGEON pour le remplacement de la centrale de la mairie pour un montant de 1041.60 euros TTC ;*

- *décide de retenir le devis **GOUGEON** pour l'entretien annuel des cloches de l'église Saint Denis pour un montant de 204.00 euros TTC ;*
- *décide de retenir la proposition de la société **CANIROUTE**, Beaurepaire 72650 SAINT SATURNIN pour un montant de 1987.50 euros TTC,*
 - o *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale « ACCUEIL DES ANIMAUX AVEC RAMASSAGE » qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une année jointe en annexe,*
 - o *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de « CAPTURE – D'IDENTIFICATION D'ENLEVEMENT D'ANIMAUX » qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une année jointe en annexe*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats se rapportant à ces décisions.*

Comice Agricole 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de décider de la prise en charge ou non par la commune de la location de la salle polyvalente de la Guierche pour l'Association cantonale du Comice.

Proposition de Mr Dorizon : La commune de La Guierche met gratuitement sa salle à disposition de l'Association cantonale en retour la commune de Joué l'Abbé s'engage à la réciprocité lorsque la commune de La Guierche sera en charge du comice. Les Représentants de La Guierche n'ayant pas adhéré à cette proposition, le Conseil doit se prononcer sur la prise en charge de la location de la salle de La Guierche. (280 € et 30cts du KW/h)

Après en avoir délibéré par 13 voix contre et 1 abstention,

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge le montant de la location de la salle polyvalente de la Commune de la Guierche et charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur DORISON.

Comptes rendus des commissions

Commission Scolaire : Patrick RIVIERE

Ecole :

Rencontre le 4 novembre avec la Présidente du SIVOS LaGuierche –Souillé :

Echanges sur les organisations actuelles des TAP

SIVOS : 3 fois 1 heure en fin d'après midi : 15h50 - 16h50 à La Guierche
: 15h45 - 16h45 à Souillé

Mardi, Jeudi et Vendredi.

173 inscrits sur la semaine

12 intervenants : 4 personnels du SIVOS – 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité- 2 salariés d'associations -5 auto-entrepreneurs

- Abandon du bénévolat.

Lieux d'activités :

Commune de Souillé (3 classes : CP, CE1, CE2) : les 3 classes, la bibliothèque, la salle polyvalente (sauf le vendredi).

Commune de La Guierche (4 classes PS, MS, CM1, CM2) : 3 ou 4 classes, la bibliothèque, la salle polyvalente (sauf le vendredi).

Activités pratiquées : tennis de table, rollers, langue des signes, initiation aux sciences, art plastique, activités autour des livres, théâtre, fabrication d'objet de décoration. TAP payants (0.50 €/l'heure).

Les problèmes rencontrés :

Animateurs : pas intéressés par 1h/jour (déplacements et mise en place des activités).

Lieux d'activités : ne permettent pas le déroulement de certaines activités (sportives par exemple).

: Indisponibilité des salles polyvalentes le vendredi.

: Certains Enseignants peu enclins à modifier les plannings.

Souhait de la Présidente de travailler ensemble sur des activités d'1h30 (modalités d'organisation à définir en ce qui concerne la répartition entre les écoles au niveau des jours et des horaires)

Avantages et inconvénients :

Animateurs : Si possibilité de travailler 6 heures (4X1h30) le contrat est plus intéressant pour les animateurs, il est donc plus de facilités pour recruter.

Enseignants : Activités à effectuer en fin de semaine car les enfants sont moins réceptifs aux matières qu'ils enseignent qu'en début de semaine.

Parents : Ils pensent que finir 1h30 avant l'heure « normale » de sortie de l'école est trop tôt pour ceux qui ne mettent pas leurs enfants aux 'TAP'.

Il s'agit juste d'un état des lieux qui ne permet pas d'évaluer le chemin à faire pour arriver à une éventuelle harmonisation de nos organisations.

1^{er} constat

Pour Le SIVOS une sérieuse inquiétude se fait sentir quant au problème de recrutement des animateurs si maintien des activités sur 3X1h00."

Pour Joué l'Abbé nos craintes pourraient venir du fait que notre organisation a été acceptée par dérogation de 3 années. (Toutefois il serait possible de prolonger cette période).

Conseil d'Ecole du 3 novembre 2015

- Présentation de la Répartition pédagogique : 162 élèves.

- Présentations de la nouvelle équipe enseignante :

nouveaux enseignants : Mme Lethiec (ULIS)

: Mme Vuillemin (CE2-CM1)

: Mme Le Bihan (CE1-CE2)

: Mme Lecomte en complément de Mmes Leforestier, Bien, Vuillemin.

- Présentation du nouveau bureau de l'APE et élections des représentants des parents :

46.81% de votants (110 sur 235 inscrits)

13 bulletins nuls.

7 titulaires et 7 suppléants (1 par classe).

- Bilan de la coopérative scolaire : bilan déficitaire de 137.48 €.

- Cotisation annuelle des familles maintenue à 11 € par enfant.

- Ajout au règlement intérieur de la charte de la laïcité

- Présentation de la classe Ulis. (12 enfants dont 9 intègrent les autres classes pour certaines matières).

Pas de remarques particulières.

- Problèmes de stationnement aux abords de l'école : comme l'an dernier un mot de rappel sera mis dans les cahiers à destination des parents.

- Les 'TAP' se déroulent normalement. 134 inscrits.

Questions diverses :

APE : La fête de l'école pourrait-elle se dérouler un dimanche (plus de parents disponibles) ?

L'équipe enseignante ne le souhaite pas.

APE : Projets et besoins de l'équipe enseignante ?

Achat de vélos, trottinettes et tricycles, un appareil photo, et 2 disc-golf

Eventuel besoin d'une participation financière pour déplacement au cinéma.(2 classes).

Les principales dates à retenir

Samedi 21 novembre : marché de Noël de Joué en fête

Dimanche 6 décembre : bourse aux jouets de l'APE

Samedi 13 décembre : arrivée du Père Noël de l'inter association (APE, MJC, Joué en fête, JAM Basket et Fasso Deme)

Vendredi 18 décembre ; arrivée du Père Noël à l'école

En 2016

En janvier : vente de galettes des rois

Mars/Avril : vente de brioches vendéennes

Samedi 12 mars : carnaval

Samedi 18 juin : fête de l'école.

Autres infos Diverses

Remise à l'école de 65 livrets « à la découverte de l'environnement »

Le 2 décembre réunion pour l'établissement du calendrier des fêtes

Le 8 décembre passage de la commission de la FFBB pour l'homologation de la salle des sports

Le 10 décembre réunion commission Ecole et groupe de suivi des 'TAP'.

SIVU

Francoise Thuard informe le Conseil :

- L'agence de l'eau a versé le solde des subventions soit 76000 €
- Pas de réponse à l'expertise demandée. Sans nouvelle de l'Expert, relance de l'Avocat.
- Travaux dans le nouveau lotissement de La Guierche suite à affaissement de la chaussée
- Pas de conformité par rapport à la norme de rejet.

Pascal Choplin Commission Fleurissement - Commission cadre de vie (point sur les réalisations en cours)

AMENAGEMENT DES ABORDS DE L' EGLISE

Près de l'église, quelques arbustes et rosiers devaient être remplacés. Nous avons également procédé à l'arrachage de l'arbre se trouvant proche des murs de l'édifice car le diagnostic de l'architecte des bâtiments de France était alarmant: à court ou moyen terme, le bâtiment serait fragilisé ; l'importance du réseau racinaire de cet arbre a confirmé la nécessité de cet arrachage,

D'autres variétés ont été plantées pour un nouvel aménagement paysager, aérant l'espace, et ouvrant ainsi la vue sur le côté de l'église en mettant son architecture en valeur. Le choix s'est porté sur des espèces peu exigeantes, pour le sol comme pour l'arrosage et qui nécessitent peu d'entretien.

AUTRES PLANTATIONS

Remplacement d'arbustes n'ayant pas repris racines aux abords de la salle de salle de sports

Implantation d'un érable allée de la couture suite demande exprimée lors de la visite sur ce quartier

Fleurissement automnal : mise en place de pensées et myosotis dans les gros pots qui seront également agrémentés de branchages de couleur

DECORATION DE NOEL

Mise en place de cordons lumineux pour surligner les candélabres équipés de prises électriques, pose des décors lumineux

Commission Voirie : David Souchu

La commission voirie s'est réunie le 21/11/2015. Il est fait lecture au conseil municipal des observations du programme 2015 et sur les orientations et propositions non chiffrées d'un travail collectif de la commission pour le programme 2016. Ces propositions ne sont pas closes car l'hiver doit passer et des détériorations plus conséquentes peuvent apparaître. La lecture est faite également du travail de réflexion de la commission sur l'aménagement des abords de l'école, rue de l'église. De ces propositions y compris sur la méthode, il ressort un avis positif du conseil municipal. Ce compte rendu est disponible en mairie.

Commerce, réfection d'une partie de la toiture.

Le local de stockage jouxtant le parking du commerce va faire l'objet d'une réhabilitation de sa toiture. Mr le maire a besoin pour la constitution du dossier DETR (subvention) d'un chiffrage précis. Une visite de faisabilité a été réalisée le 21/10/2015 avec l'entreprise Courboulay.

Pour rappel, ces travaux sont une nécessité, en effet des réparations en urgence et provisoires ont été faites cette année (2015) par l'entreprise Courboulay sur les plaques fibro-amiante fissurées. L'entreprise a bien précisé que ces réparations n'étaient qu'une solution d'attente afin de préserver l'existant mais qu'une reprise complète de cette toiture s'imposait.

L'entreprise a fait parvenir un devis en date du 24/11/2015 uniquement sur la partie stockage et qui prend en compte :

- L'installation, la mise en place d'échafaudage.
- La dépose de l'amiante avec la certification Qualibat 1552
- La dépose de la charpente (charpente simple pente et solivage) et l'arasement des murs.
- La fourniture et mise en œuvre de la rehausse des murs, de la charpente, du solivage, de la trémie d'escalier et du plancher pour le stockage.
- La fourniture et mise en œuvre du bardage de pignon, du voligeage pour support de la couverture
- La couverture en Zinc, la mise en place de trois « velux » et tout le nécessaire des gouttières, tuyaux de descente et divers raccords d'étanchéité.

Pour un montant de 50 043,17 Euros HT soit 60 051,80 Euros TTC. Ce n'est qu'une base de travail. Il conviendra d'ajouter les mêmes travaux de réfection de toitures sur la partie intérieure côté cour. Un nouveau RDV avec l'entreprise Courboulay est fixé au mercredi 02 décembre.

-Éclairage terrain de foot.

Tous les travaux sont terminés. L'APAVE a remis son rapport positif à l'entreprise FTPB qui va le mettre dans la buvette près du tableau de commande d'allumage. Le consuel va à nouveau venir pour constater la mise aux normes le 27/11/2015 avec l'entreprise FTPB. L'autorisation devrait être disponible 1 ère semaine de décembre. ERDF pourra dès lors procéder à la mise sous tension de l'installation.

Commission Communication : Dominique Lunel

-Bulletin municipal : il part chez l'imprimeur. Il manque 2 articles, les associations concernées ont été relancées

-Site internet : bonne fréquentation, en moyenne 60 consultants par jour

- Possibilités de connaître la fréquentation par pages consultées.
- Des améliorations ont été apportées au niveau de l'ergonomie.

Permanences Elections Régionales 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Il convient de mettre en place le tableau des permanences.

DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015

Tableau des permanences

8h00 à 10h30	<i>Janny MERCIER</i>	<i>Patrick RIVIERE</i>	<i>Pascal CHOPLIN</i>
10h30 à 13h00	<i>Sandrine FLOQUART</i>	<i>David SOUCHU</i>	<i>Jean-Marie POURCEAU</i>
13h00 à 15h30	<i>Orsika PLUMAIL-KOVACS</i>	<i>Paulette DENIAUD</i>	<i>Jean-Marie POURCEAU</i>
15h30 à 18h00	<i>Janny MERCIER</i>	<i>Dominique LUNEL</i>	<i>David SOUCHU</i>

DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015

Tableau des permanences

8h00 à 10h30	<i>Janny MERCIER</i>	<i>Anaïs POLLONO</i>	<i>Dominique LUNEL</i>
10h30 à 13h00	<i>Philippe IMBERT</i>	<i>Françoise THUARD</i>	<i>Magali LAINÉ</i>
13h00 à 15h30	<i>Orsika PLUMAIL-KOVACS</i>	<i>Evelyne REGOUIN</i>	<i>Jean-Marie POURCEAU</i>
15h30 à 18h00	<i>Janny MERCIER</i>	<i>Pascal CHOPLIN</i>	<i>David SOUCHU</i>

Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'ap)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le 29 octobre dernier, l'assemblée délibérante avait validé le dossier Ad'Ap déposé auprès des services de l'Etat. Le dossier a été réceptionné par la DDT 72 le 6 octobre 2015.

La commune de Joué l'Abbé a élaboré son programme Ad'ap sur 3 ans pour plusieurs ERP comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda a été déposé en préfecture avant le 26 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- *APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;*
- *AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet*
- *AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.*

Les services nous demandent d'apporter quelques compléments, de leur adresser la délibération validant l'agenda programmé et de mandater une personne du Conseil Municipal pour le porter.

Élection du référent du Projet de l'Ad'ap

La Commune doit mandater une personne pour porter le projet de la collectivité.

Monsieur David SOUCHU, conseiller délégué est candidat.

Monsieur David SOUCHU, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, est élu à l'unanimité, représentant pour porter le projet de l'Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'ap)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Bonnétable nous a adressé la demande de participation financière de fonctionnement classe CLIS pour l'Enfant Nandigny ZEBEDE domicilié 8 rue de la Vigne Commune de Joué l'Abbé, pour un montant de 175.45 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- *décide de verser la participation financière aux frais de scolarité pour un montant de 175.45 € au titre de l'année scolaire 2014-2015, de l'enfant ZEBEDE Nandigny domicilié 8 Lotissement de la Vigne 72380 JOUE L'ABBE, accueilli en CLIS à l'école élémentaire de Bonnétable,*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cet été Madame FLEUR BUREAU animatrice TAP depuis la rentrée 2014, a donné naissance à un petit garçon et il convient de réfléchir à un cadeau de naissance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'offrir des chèques CADHOC pour une valeur de 30.00 € à Madame Fleur BUREAU pour la naissance de son petit garçon et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année, lors des vœux du Maire et des Elus au personnel communal un de colis Noël est remis à chaque agent communal. Il convient de réfléchir à ce colis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de d'offrir des chèques CADHOC « NOEL » toutes enseignes pour une valeur de 30.00 € à chaque agent de la Collectivité qui seront remis lors des vœux du Maire au personnel le vendredi 11 décembre 2015 à 18h45 et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Informations et questions diverses.

- ◆ Le SDIS 72 nous a adressé un courrier le 3 novembre dernier pour nous informer que lors de sa séance du 15 octobre 2015, la communauté de communes des Portes du Maine s'est vue notifiée une contribution de 177836.00 euros.
La participation pour notre commune est de 25627.00 euros.
- ◆ Vote de la Communauté de Communes des Portes du Maine sur la proposition de Madame La Préfète concernant les nouveaux territoires communautaires.
Monsieur le Maire informe le conseil que suite à son intervention lors du dernier conseil communautaire, le compte rendu de la séance du 6 octobre a été modifié et indique que le Conseil Communautaire est favorable à l'intégration de la commune de Saint Marceau dans la nouvelle Communauté.
Cette tendance est confirmée puisque le Conseil Communautaire du 24 novembre 2015 a adopté le projet de Madame la Préfète à l'unanimité moins une abstention.
- ◆ Information URBANISME
Intervention de Monsieur le Maire auprès des services de la préfecture afin de savoir si des préconisations existent en matière d'implantations d'antenne de téléphonie (nuisances). La préfecture le recontactera le 8 décembre. Cette intervention fait suite à un entretien avec des riverains de la future antenne TDF.
- ◆ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année la commune offre un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 85 ans pour un montant de 20.00 euros, il convient de réfléchir à ce colis. Madame LUNEL Dominique se charge de rencontrer Madame DELIE le mardi 1 er décembre 2015 pour en définir le contenu.
- ◆ Monsieur le Maire informe les membres que le jeudi 17 décembre 2015 à 18h30 salle des fêtes de Ballon le centre social Maison des Projets convie le Conseil Municipal à la restitution du programme de recherche-action « ATTENTES ASPIRATIONS ET PREOCCUPATIONS DES JEUNES 12-25 ANS »
- ◆ Commune nouvelle : Mr le Maire met en avant les échanges qui existent entre les trois communes de Joué l'Abbé, La Guierche et Souillé (réunions régulières des 3 municipalités). Pour savoir s'il est possible et souhaitable de créer cette commune nouvelle, une étude pourrait être faite par un cabinet spécialisé. Il est convenu que les 3 maires en fassent la proposition à leur conseil.

Il est important en effet qu'une telle étude de faisabilité soit réalisée afin de cerner les arguments pour ou contre ce projet et pour avoir des éléments de réponses au questionnement des habitants.
Pour Joué l'Abbé : *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus se prononcent favorables à cette étude de faisabilité.*

- ◆ Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes des Portes du Maine qui portait sur la modification de l'attribution de compensation versée aux communes (ancienne TP).
La commune de Courceboeufs a demandé que la somme, très faible, qu'elle perçoit soit réévaluée. Les communes qui ont une attribution située entre 30000€ et 60000€ en reverseront 1% à Courceboeufs et celles dont l'attribution est supérieure à 60000€ en reverseront 2%.
Il n'y aura pas de changement pour les autres communes en 2016. Soit 8205€ pour la commune de Joué l'Abbé.